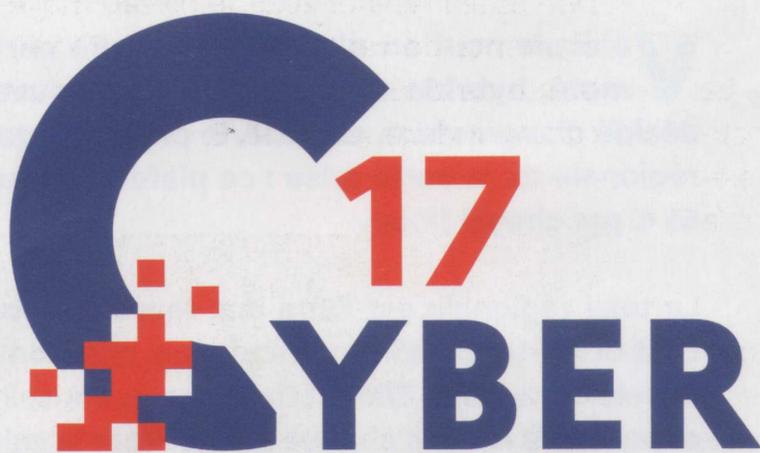


## MALVEILLANCE ET INTERNET

# “17CYBER” : le nouvel outil en ligne pour aider les victimes de malveillance informatique

Vous pensez être victime d'un acte de malveillance en ligne (virus, hameçonnage, arnaque bancaire, sextorsion...) ? Le dispositif d'assistance “17Cyber” est un outil de diagnostic en ligne qui vous permet d'obtenir une aide rapide pour résoudre votre problème.



## Mon assistance en ligne

**E**n 2023, les forces de sécurité intérieure ont enregistré 278 703 infractions liées au numérique (atteintes numériques aux biens ou à la personne). C'est dans ce contexte que le ministère de l'Intérieur a décidé de proposer un guichet unique pour les victimes d'infractions numériques : le 17Cyber. Ce nouveau service propose des conseils personnalisés et, si nécessaire, permet de contacter directement, via un *tchat*, un gendarme ou un policier.

### LE 17CYBER POUR QUI ?

Équivalent numérique de l'appel 17, ce nouveau service est destiné à toutes les victimes d'infractions numériques : particuliers, entreprises et collectivités.

Le dispositif permet, dès à présent, aux victimes de cyberattaques de contacter les forces de gendarmerie ou de police pour obtenir une première réponse, et donc une première aide, à leur problème.

Pour les professionnels, les associations, les collectivités, des services de prévention et/ou de sécurisation face aux menaces numériques peuvent être mis en place.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Avec ce nouvel outil, le ministère de l'Intérieur s'engage aux côtés de [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr) et s'associe aux services de la Police et de la Gendarmerie nationales.

Selon l'ampleur de l'attaque numérique, le gendarme peut donner de simples conseils, proposer un rendez-vous à la brigade la plus proche, afin de déposer plainte, voire déclencher une intervention immédiate des cyber-gendarmes, dans les cas les plus graves.

Le 17Cyber vous permet :

- D'établir rapidement un diagnostic du problème rencontré ;
- De bénéficier de recommandations personnalisées, selon la situation ;
- D'obtenir une assistance technique : par un prestataire informatique et/ou par *tchat*, 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7, avec un gendarme ou un policier, lorsque la menace le nécessite.

### POUR QUEL TYPE D'ATTEINTE ?

Les atteintes numériques peuvent prendre plusieurs formes : des plus simples (tentatives d'hameçonnage), aux plus complexes (cyberattaques). Elles peuvent concerner les biens (escroqueries) ou les personnes (cyber-harcèlement, menaces, sextorsion, etc.)

Source : [service-public.fr](https://www.service-public.fr)